

CAPES ANGLAIS

Concours M2 Session 2026

Épreuve écrite disciplinaire **La composition**

Préparation et sujets corrigés

Au programme

- *Rencontres avec d'autres cultures*
- *Créer et recréer*
- *Imaginaires effrayants*
- *Vivre entre générations*
- *Informers et s'informer*

Sous la direction de
Flavien Bardet



Partie I

La composition : présentation de l'épreuve, outils méthodologiques et traitement des dossiers

Flavien Bardet

A. Présentation de l'épreuve de composition en langue étrangère (CLÉ)

1. Quelques généralités

L'ouvrage suivant se présente sous la forme de sujets originaux spécialement pensés pour offrir aux futur(e)s candidat(e)s au CAPES/CAFEP externe d'anglais le plus large éventail possible de pistes de réflexion sur les deux grands domaines disciplinaires académiques que sont la littérature et la civilisation pour les études anglophones. Les sujets d'admissibilité en composition s'inscrivent en effet obligatoirement dans l'un de ces deux champs d'étude – **littérature ou civilisation** –, la linguistique, la traduction et la didactique, les trois autres grands domaines de l'anglistique, ayant les faveurs des autres épreuves d'admissibilité et d'admission.

Nous avons pris soin de nous adresser au plus grand nombre, spécialistes ou non des études de langue, littératures et civilisations anglo-saxonnes. Nous serons à ce titre parfois appelé(e)s à rappeler ce qui pourrait passer pour des évidences aux étudiant(e)s ayant obtenu une licence d'anglais. Les conseils qui suivent s'appuient sur une expérience des concours et de la formation universitaire aux épreuves du CAPES, et tentent de synthétiser les grandes étapes et les grands écueils de la composition en langue étrangère. Les corrigés qui constituent l'ouvrage prodiguent à leur tour de nombreux conseils « en contexte » qui pourront aussi être mobilisés.

2. Nature de l'épreuve

La composition en langue étrangère constitue depuis la session 2022 du CAPES/CAFEP la première **sous-épreuve d'admissibilité** au concours, dite « **épreuve écrite disciplinaire** ».

La simple mention d'une dimension « disciplinaire » vise à ancrer cette première épreuve des écrits d'admissibilité dans un **cadre universitaire de réflexion méthodologique en civilisation ou en littérature**. La seconde partie de la première épreuve d'admissibilité – qui n'est pas l'objet de cet ouvrage – vient compléter l'aspect disciplinaire de la composition en y adjoignant une, voire deux traductions universitaires (un thème et/ou une version). La pratique a jusqu'à présent validé la présence d'un thème et d'une version littéraires. L'aspect disciplinaire de l'épreuve implique la maîtrise

d'un certain nombre d'outils méthodologiques et de connaissances dans les domaines de l'histoire, de la culture et de la littérature des pays et nations constituant l'aire anglophone.

Les nouvelles épreuves suivent les directives ministérielles publiées dans l'arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré. Les CAPES/CAFEP ont en effet été entièrement réformés à partir de la session 2022, le concours se déroulant désormais en **fin de M2**. Le texte de cadrage des nouvelles épreuves publié au JO est disponible à l'adresse suivante : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043075486>

3. Epreuves depuis l'arrêté du 25 janvier 2021

Nous reproduisons ci-après les articles principaux fixant les modalités de l'épreuve qui nous intéressera dans cet ouvrage :

« Article 7

Le concours externe comporte deux épreuves d'admissibilité et deux épreuves d'admission pour les sections suivantes : arts plastiques, documentation, éducation musicale et chant choral, histoire et géographie, langue corse, **langues vivantes étrangères**, langue des signes française, lettres : lettres modernes, mathématiques, numérique et sciences informatiques, philosophie, physique chimie, sciences économiques et sociales, sciences de la vie et de la Terre (...)

Article 14

Les épreuves sont notées de 0 à 20.

Pour les épreuves d'admissibilité du concours externe, du concours externe spécial et du troisième concours, **une note égale ou inférieure à 5 est éliminatoire**. Pour les épreuves d'admission, la note 0 est éliminatoire.

ANNEXE I

ÉPREUVES DU CONCOURS EXTERNE

SECTION LANGUES VIVANTES ÉTRANGÈRES : ALLEMAND, **ANGLAIS**, ARABE, CHINOIS, ESPAGNOL, HÉBREU, ITALIEN, JAPONAIS, NÉERLANDAIS, PORTUGAIS, RUSSE

Au titre d'une session, le concours peut être ouvert pour une ou plusieurs de ces langues. Les candidats font l'objet d'un classement distinct selon la langue au titre de laquelle ils concourent, qu'ils choisissent au moment de l'inscription.

A. Épreuves d'admissibilité

Un thème (programmes de collège) et quatre axes (programmes de lycée) sont inscrits au programme du concours. Le thème est renouvelé tous les deux ans, les axes par moitié chaque année. Ce programme fait l'objet d'une publication sur le site internet du ministère chargé de l'éducation nationale. Des ouvrages illustrant le programme du concours peuvent être proposés à l'étude, à l'appui de celui-ci, ou faire l'objet d'une bibliographie indicative.

1° Épreuve écrite disciplinaire.

L'épreuve permet d'évaluer la maîtrise des savoirs disciplinaires nécessaires à la mise en œuvre des programmes d'enseignement du collège et du lycée.

L'épreuve se compose de deux parties :

- a) Une **composition en langue étrangère à partir d'un dossier constitué de documents de littérature et/ou de civilisation et pouvant comprendre également un document iconographique.** Le dossier est en lien avec le thème ou un des axes inscrits au programme.
- b) Au choix du jury, un thème et/ou une version. Cet exercice peut être réalisé à partir d'un des documents du dossier.

Durée : six heures.

Coefficient 2.

L'épreuve est notée sur 20. **Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.** »

4. L'épreuve de composition en langue étrangère, remarques générales

Plusieurs sujets sont disponibles à l'heure où nous rédigeons ces lignes. Nous verrons dans un premier temps le sujet zéro, accessible à partir du site du ministère de l'Éducation nationale, en suivant le lien suivant : https://media.devenirenseignant.gouv.fr/file/lve_anglais/23/5/sujet0_capes_externe_lve_anglais_ED_1399235.pdf

Ce sujet zéro servant à guider les préparateurs universitaires ainsi que les concepteurs de sujets membres du jury de CAPES/CAFEP externe est instructif à plus d'un titre.

Contrairement à ce qui était de coutume jusqu'à présent, la consigne « **Compare and contrast the following documents** » s'accompagne désormais d'une **mention explicite de l'axe/thème** à suivre (dans l'exemple du sujet zéro, « **voyages et migrations** », soit un axe qui n'était même pas au programme en 2022). Il n'est désormais plus possible d'ignorer la mention du thème/de l'axe, ce qui serait lourdement sanctionné. Nous comprenons aussi que le sujet zéro, dont l'axe n'était pas au programme pour la session qu'il est censé illustrer, n'est donné qu'à titre d'exemple méthodologique de la future épreuve.

Le sujet de la session 2022 est de même disponible sur le site du Ministère de l'Éducation Nationale : https://media.devenirenseignant.gouv.fr/file/capes_externe/73/6/s2022_capes_externe_lve_anglais_1_1425736.pdf

Les rapports de jury du CAPES externe d'anglais sont par ailleurs disponibles sur [devenirenseignant.gouv.fr](https://media.devenirenseignant.gouv.fr), le site officiel du ministère de l'éducation nationale pour tout ce qui a trait au recrutement des personnels enseignants et autres : <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/sujets-et-rapports-des-jurys-concours-du-capes-de-2025-1439>

Le texte réglementaire explique que la « composition en langue étrangère à partir d'un dossier [sera] constituée de **documents de littérature et/ou de civilisation** et [pourra] **comprendre (...) un document iconographique** » (Arrêté du 25 janvier 2021, Annexe 1). L'ancienne réforme sur laquelle s'appuyait les épreuves d'admissibilité entre 2013 et 2022 proposait elle aussi d'inclure au nombre des trois documents du dossier une image. Cependant, entre 2013 et 2022, le choix avait été fait de ne jamais recourir à cette possibilité, les dossiers en composition ayant au cours de cette période toujours été composés de documents textuels exclusivement. Les sujets de ces dernières

années n'avaient de fait été constitués que de textes, au nombre de deux ou de trois, **mais les nouvelles modalités semblent aller dans le sens d'une inclusion de plus en plus évidente de l'image**. Le recul de deux années de concours réformé montre que les directoires successifs du concours ont choisi clairement d'inclure systématiquement un document iconographique.

Les candidat(e)s doivent être conscient(e)s que si la lettre de l'arrêté de 2021 n'impose pas l'image, son interprétation par le jury du CAPES/CAFEP externe d'anglais penche clairement vers l'inclusion de l'iconographie. Les sujets entre 2022 et 2024 vont parfaitement dans ce sens, et rien n'indique que cette interprétation de l'arrêté ne changera cette année. La présence d'un document iconographique et de deux textes se répondant est désormais une norme, même si, une fois de plus, le texte publié par le MEN n'impose pas le commentaire d'image.

Par ailleurs, chaque dossier présenté dans cet ouvrage respecte les normes établies par le directoire du jury et se trouve donc conforme aux attentes du concours. Enfin, la note éliminatoire de 5/20 à l'une des deux épreuves est aussi appliquée avec rigueur par le jury du concours, qui souhaite ainsi passer un message de sérieux quant à la sélection des futur(e)s professeur(e) s d'anglais du secondaire.

*NOTE : une nouvelle réforme des concours de l'enseignement secondaire était annoncée pour la rentrée 2024. Les événements politiques nationaux (dissolution de l'Assemblée Nationale et changement de majorité parlementaire) avaient depuis début juillet 2024 mis le processus en pause dans les universités et la plupart des INSPE de France. Depuis, une nouvelle réforme des concours a été officialisée. L'arrêté du 17 avril 2025 (MENH2511184A) fixe les nouvelles modalités du concours dit rénové accessible en fin de L3 (concours à bac + 3). **Bien entendu, le concours M2 (à bac + 5) qui est l'objet de cet ouvrage est maintenu pour les sessions 2026 et 2027,** mais les candidats étudiants de M1 ou de M2 peuvent faire le choix de présenter les épreuves du nouveau concours L3. Ainsi, pour les M2 MEEF, la possibilité existe de passer deux CAPES externes la même année (concours rénové bac + 3 et concours M2 bac + 5). La différence notable entre les deux CAPES tient à la réintroduction d'un programme pour les épreuves écrites (composition en civilisation ou en*

littérature, objets de la première épreuve d'admissibilité) dont l'arrêté du 17 avril 2025 donne toutes les spécificités (détails des épreuves écrites et orales, coefficients, déroulement des épreuves, durées de celles-ci, etc.).

5. Spécificités de la civilisation/littérature

Dans le but de désamorcer un débat récurrent au sujet de l'épreuve de composition du CAPES/CAFEP externe d'anglais, nous insistons sur le fait **qu'il n'est pas prévu qu'un axe ou thème puisse être réservé à un domaine d'étude particulier**. Pour clarifier encore notre propos :

Chaque axe/thème peut faire l'objet d'un dossier en civilisation comme en littérature, y compris l'axe « Imaginaires effrayants », qui se prête *a priori* plutôt à un traitement littéraire. **Notons cependant que l'interprétation du terme *civilisation* par les différents jurys qui se sont succédés au cours de la dernière décennie est restée très universitaire** pour ce qui est des épreuves d'admissibilité. Ainsi, si pour les épreuves d'admission les dossiers à vocation civilisationnelle peuvent être parfois très culturels (culture populaire, médias, phénomènes de société), à l'écrit ce sont les grandes questions historiques, politiques ou sociales qui sont mises en avant. Les candidat(e)s peuvent être rassuré(e)s en se rappelant que le jury n'attend pas une maîtrise encyclopédique de toutes les cultures de l'aire anglophone. La connaissance des grands mouvements et des fondements de l'histoire des États-Unis et de la Grande-Bretagne devrait en revanche être un prérequis indispensable.

S'il était autrefois coutume de tenir cloisonnés les domaines de la littérature et de la civilisation, il semble que ces lignes de démarcation soient sur le point de tomber, pour le meilleur ou pour le pire. Une fois de plus, l'arrêté de 2021 doit être compris comme n'offrant qu'un cadre légal que le directoire du jury peut choisir d'interpréter à sa guise. Ainsi, l'annexe I.A.1.a (« Une composition en langue étrangère à partir d'un dossier constitué de **documents de littérature et/ou de civilisation** et **pouvant comprendre également un document iconographique** ») devra être largement relativisée. Respectant les spécificités des grands domaines de l'analyse universitaire de textes, le directoire s'en tiendra à demander aux concepteurs qu'ils proposent des

sujets en littérature OU en civilisation comportant deux textes ET un document iconographique. Il n'est pas question de composer sur des dossiers civilisation ET littérature ; il n'est plus question non plus d'exclure l'image.

Pour résumer l'interprétation donnée de l'arrêté de 2021 par le directoire du concours, les dossiers 2026 :

- *comporteront une consigne en anglais (compare and contrast)*
- *imposeront un axe ou un thème (plus de « choix » parmi 5)*
- *incluront un document iconographique*
- *traiteront d'un thème en civilisation OU en littérature*
- *traiteront de thèmes possiblement transversaux US/GB*
- *une note inférieure ou égale à 5/20 dans l'une des deux épreuves d'admissibilité entraînera la disqualification immédiate du (de la) candidat(e).*

Les dossiers pourront présenter des documents ayant trait à la civilisation (US/GB/Commonwealth) ou à la littérature : **les « mélanges » méthodologiques littérature-civilisation sont à exclure**, conformément à ce qui a prévalu jusqu'à la session 2025.

Il est de fait vivement déconseillé d'appliquer une lecture civilisationnelle à un dossier littéraire (l'inverse étant, d'expérience, plus rare mais tout aussi disqualifiant). Le panachage britannique/États-Unis/Commonwealth est, en toute logique, parfaitement possible : un même dossier, en civilisation et/ou en littérature, peut ainsi parfaitement présenter des extraits d'origine britannique, américaine et, à simple titre d'illustration, nigériane.

La dimension disciplinaire (littérature ou civilisation) devra faire l'objet d'une grande attention de la part des candidat(e)s. Il serait parfaitement malvenu de traiter, à titre d'exemple, un dossier présentant des extraits d'ouvrages de John Maxwell Coetzee et de Nadine Gordimer sous un angle strictement civilisationnel centré sur l'histoire des politiques de séparation ou sur la mise en place de l'apartheid. À l'inverse, un dossier de civilisation présentant un discours de Winston Churchill et un extrait d'ouvrage de Ian Kershaw pourrait difficilement être compris sous l'angle unique de la caractérisation ou de la focalisation. **On appliquera une lecture et une méthodologie littéraire à un dossier en littérature tout comme on appliquera une lecture et une**

méthodologie de civilisationniste à un dossier en civilisation ; ceci ne signifie pas pour autant que des axes/un thème soient réservés à l'un de ces deux domaines.

À titre d'exemple, le sujet 2023 en littérature postcoloniale a pu être traité par certaines copies sous l'angle du colonialisme britannique (voire américain pour les copies présentant les contresens les plus flagrants), en revenant parfois longuement sur certains événements et certains concepts propres à l'histoire du développement de l'Empire. Si certains éclairages sur l'impérialisme britannique peuvent bien entendu aider à mieux circonscrire les grands thèmes du dossier, une lecture strictement historique laissant de côté l'aspect fictionnel et la volonté des autrices ne permettait pas de dégager une problématique en phase avec la confrontation des trois documents en question. **Les candidat(e)s doivent être conscient(e)s de la volonté du jury de les faire réfléchir à la raison d'être de la confrontation des trois documents qui composent le dossier en relation avec l'axe/le thème.**

De même, le sujet de la session 2024 sur le droit des femmes à disposer de leur corps aux USA a trop souvent été mal compris, à cause de références lacunaires et mal exploitées aux textes fondamentaux de l'histoire états-unienne. Ce sujet très typé civilisation exigeait des connaissances culturelles, politiques et historiques incontournables. En tant que correcteur de l'épreuve CLÉ 2024, nous avons constaté qu'en règle générale seules les copies ayant mis en œuvre une méthodologie adaptée à la civilisation ont réussi à démontrer au jury la valeur de leur argumentation. Les connaissances associées sont autant d'atouts supplémentaires dans le cadre d'une analyse de type civilisationnelle.

6. Rapports du jury

Il nous apparaît nécessaire d'encourager tous les futurs candidats au concours du CAPES/CAFEP à consulter les **rapports des jurys de CAPES** disponibles sur le site du ministère de l'Éducation nationale. Il s'agit de documents officiels présentant des exemples de sujets corrigés ainsi que de nombreuses pistes méthodologiques et d'indications de correction linguistique. Les candidat(e)s doivent connaître les derniers rapports ; ce sont eux qui font foi quant à la méthodologie des épreuves. Cet ouvrage n'a aucunement vocation à s'y substituer, pas même à les compléter ; il vise à proposer aux candidat(e)s une multitude d'approches et une ouverture sur de nouvelles

pistes de réflexion. En suivant le lien vers le rapport de jury du CAPES externe session langue vivante anglais les candidat(e)s trouveront le rapport 2023, dernier publié à l'heure où nous écrivons ces lignes :

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/les-sujets-des-epreuves-d-admissibilite-et-les-rapports-des-jurys-des-concours-du-capes-de-la-1232>
(rubrique anglais)

7. Littérature et civilisation : exemple des sujets 2020, 2021, 2022, 2023 et 2024

Le **sujet CLÉ 2020, à dimension littéraire**, présentait trois extraits d'œuvres de fiction (*Frankenstein, or the Modern Prometheus* de Mary Shelley, *The Strange Case of Dr Jekyll and Mr Hyde* de Robert Louis Stevenson, et *Oryx and Crake* de Margaret Atwood). Pour ce dossier en particulier, le rapport du jury 2020 insiste sur la nécessité d'un **traitement littéraire** des thèmes centraux aux documents. Il y est en outre fort justement rappelé qu'une méthodologie et une analyse littéraire se reposant sur la **narratologie**, l'étude de la **focalisation (interne, externe, zéro)** et de son **impact sur la compréhension des extraits** ou encore les **repérages des champs lexicaux** et des **symboles** sont parfaitement nécessaires à un traitement disciplinaire efficace du dossier. L'étude des **procédés narratologiques**, en particulier de la **focalisation**, permet souvent dans un dossier littéraire d'identifier le point de vue donné et de prendre du recul sur la potentielle crédibilité des propos tenus. La focalisation permet par exemple de porter son attention sur les jeux de regard et de réflexion sur les voix (qui regarde qui ? qui parle ? qui pense ? etc.). *A contrario*, un dossier littéraire traité sous un angle civilisationnel donne trop souvent lieu à des développements psychologisants, où les candidat(e)s s'interrogeront sur les potentielles conséquences de tel ou tel acte dans la « vie réelle » des personnages des extraits, ou à une vision moralisatrice des thèmes des documents.

Le rapport 2020 indique clairement que le but n'est pas d'aller chercher dans le dossier une réponse à de grandes questions de société plus ou moins actuelles, mais bien de **considérer les textes pour ce qu'ils sont et pour ce qu'ils nous disent de la société qui les a produits**. On pourra de même soulever la question de **l'actualité des thèmes vus**, en cherchant toujours à bien comprendre **l'intérêt pour le concepteur du sujet de juxtaposer les documents du dossier**. Au risque de rappeler une évidence et de tomber

dans la tautologie, il convient d'insister sur le fait que les dossiers sont toujours construits autour d'une problématique plurielle que les candidat(e)s doivent décrypter. Une **problématique plurielle** sous-entend que le(s) concepteur(rice)s des sujets n'exigent pas une problématique particulière pour envisager le dossier : plusieurs questions directrices sont toujours possibles, plusieurs formulations aussi. La réunion de trois documents au sein d'un même dossier se fait en revanche toujours avec une visée précise (dans le cas du dossier CLÉ 2020, la responsabilité de l'homme de science et de ses inventions, notamment).

Dans un tout autre domaine, le sujet CLÉ 2021, à **dimension strictement civilisationnelle**, devait faire l'objet d'un traitement fondé sur des outils d'analyse méthodologique propres aux études en civilisation. Ce dossier sur le multiculturalisme en Grande-Bretagne présentait deux extraits de discours (Robin Cook et Enoch Powell) et un essai (par Salman Rushdie). Les correcteurs ont constaté que de trop nombreux candidats se sont lancés dans des **commentaires très réducteurs des arguments** des documents, en proposant de concevoir les points de vue exposés comme des réalités universelles. Dans les faits, le discours d'Enoch Powell de 1968 a trop souvent été interprété comme la preuve irréfutable que la Grande-Bretagne dans son ensemble était un pays conservateur, voire raciste. Un manque de recul flagrant sur les documents (Enoch Powell et Salman Rushdie notamment) a pu conduire de nombreuses copies dans des impasses idéologiques démontrant une connaissance très approximative de la culture politique et historique de la Grande-Bretagne. **Un discours politique, au même titre qu'un article de presse, ne doit pas être pris « au pied de la lettre »** : les candidat(e)s doivent mettre en question les arguments présentés, démontrer la rhétorique et comprendre qu'un discours ne vaut pas pour une société dans son intégralité. Un article ne donne qu'une version de la « vérité », et un discours est rarement neutre : passer à côté des volontés du rédacteur/locuteur implique des capacités de décryptage problématiques, tant les candidats se sont parfois montrés inaptes à échapper à une forme de **manipulation** de la part des auteurs. Des commentaires éthiquement inacceptables ou culturellement inexacts tels que « *the British are all conservative* », voire « *it shows that British society is racist* », furent fort logiquement lourdement sanctionnés, tant ils démontrent une lecture partielle du dossier et une faculté à critiquer les documents absolument défailante. Parler d'une orientation « raciste » d'une frange du parti conservateur en s'appuyant sur le contexte et les documents était bien

entendu recevable, à condition d'en tirer une analyse de fond sur l'ensemble du dossier. Pour plus de détails, nous ne pouvons que renvoyer les candidat(e)s aux rapports de jury.

Le sujet CLÉ 2022, premier sujet du CAPES externe rénové (pour lequel le rapport de jury n'a pas encore été publié à l'heure où nous rédigeons cette introduction), se situe dans une analyse de fond oscillant entre littérature et civilisation, même si la nature des textes est clairement littéraire. Deux textes et un document iconographique composent ce dossier : le premier document (texte de 724 mots) est un extrait de *The Ballad of the Sad Café* de Carson McCullers, le deuxième (texte de 691 mots) provient de *Saturday Night and Sunday Morning* d'Alan Sillitoe et le troisième (iconographique) est une photographie qui représente Allen Ginsberg lisant l'un de ses poèmes à New York. Le mélange US-GB pousse assez logiquement à s'intéresser, non pas à une aire géographique particulière, mais à la dimension synchrone du dossier (et donc à son contexte culturel, intellectuel et historique). Le piège pour les candidat(e)s serait de pencher pour une analyse strictement culturelle (le mouvement Beat, la contre-culture, etc.) du dossier, laissant de côté les indices donnés par l'inclusion de l'axe « relation entre l'individu et le groupe ».

Enfin, le sujet CLÉ 2023, avec deux textes de 650 et de 610 mots tenait mieux compte de l'épineuse question de la gestion du temps pour les candidat(e)s. Le dossier proposait une lecture postcoloniale de l'histoire littéraire, avec un extrait de *Wide Sargasso Sea* (Jean Rhys) et un autre de *The Thing Around your Neck* (Chimamanda Ngozi Adichie). Plusieurs points communs formels étaient observables : par exemple, les deux auteurs sont en fait des autrices (de trop nombreuses copies pensaient que Jean Rhys était un homme) contemporaines ou quasi-contemporaines, dont les écrits s'inscrivent dans l'histoire de la décolonisation (1960s) et de la mondialisation des échanges et des cultures (1990s-2020s). Un document iconographique (*The Wedding of Pocahontas with John Rolfe*, George Spohni, 1867) complétait le dossier. Nous avons pu noter que de trop nombreuses copies ne savaient pas lire une référence bibliographique (l'indication Library of Congress ne signifie pas que la lithographie est exposée à la Maison blanche), ce qui mena plusieurs candidat(e)s sur des fausses pistes (ex : encouragement des gouvernements américains à la politique coloniale, ce qui n'avait rien à voir avec le thème du dossier).

Une lecture erronée des sources a ainsi pu mener plusieurs copies à traiter le dossier sous l'angle politique, au lieu de rester concentrées sur la dimension littéraire de la représentation de mariages « multiculturels » et de leurs impacts sur les trois parties évoquées plus ou moins directement (la femme, l'homme, la société).

Le sujet de la session 2024 proposait aussi deux textes et un document iconographique. Le premier texte (*The First Convention Ever Called to Discuss the Civil and Political Rights of Women*, Seneca Falls, N.Y., July 19-20, 1848) a posé de très nombreux problèmes aux candidat(e)s les moins bien aguerri(e)s aux questions de civilisation états-unienne. La première erreur grossière que les correcteurs ont pu relever est une incapacité à lire les sources : de nombreuses copies ont confondu le lieu de l'évènement (Seneca Falls) avec le nom de l'autrice présumée du document. Cela démontre des connaissances extrêmement fragiles en histoire politique et sociale américaine, en plus d'une formation méthodologique très lacunaire (incapacité à présenter efficacement un document). Ce premier document a de plus trop souvent été vu de manière superficielle, oubliant sa nature (discours militant), son contexte et ses références. En ont résulté pour les moins bonnes copies une lecture en surface teintée de paraphrase. Le second document textuel (Phyllis Schlafly, *The Phyllis Schlafly Report*, February 1972 issue) a perdu certain(e)s candidat(e)s : il présente en effet un point de vue très conservateur d'une femme sur le mouvement féministe des années 1960-70. Il convenait ici d'éviter deux écueils :

- prendre le texte au premier degré, en partant du principe que si le document fait partie du dossier, son contenu est forcément « vrai »,
- tirer des conclusions « à l'emporte-pièce » sur les femmes, le féminisme, ou les États-Unis (ex : dans les années 1970, toutes les femmes étaient réactionnaires), oubliant que le document ne fait que présenter un point de vue parmi d'autres.

Le troisième document, iconographique, montrant des scènes de manifestations anti- et pro-IVG devant la Cour Suprême a été mieux compris et exploité conformément aux attentes du jury, mais trop souvent de manière par trop épisodique (quelques mentions à titre d'illustration, mais une prise en compte trop partielle).

Conformément aux instructions données en amont par le directoire du concours, les deux documents textuels s'inscrivent dans une **même discipline** (littérature en l'occurrence), et l'axe (**relation entre l'individu et le groupe**) est clairement indiqué. Nous remarquerons cependant trois points appelant l'attention des futurs candidats :

- **La longueur des textes** : le dossier 2022 était aussi long que les dossiers des années précédentes (avec plus de 1400 mots). Or, si les épreuves d'avant la réforme se déroulaient sur 5 heures pour une composition, les nouvelles épreuves exigent que les candidats **traitent en 6 heures un commentaire, un thème et une version**. Il semble difficile d'envisager de consacrer moins de 3 heures et 30 minutes, voire 4 heures, à un dossier aussi long que celui de 2022 pour en extraire une analyse convaincante.

Le directoire du concours est revenu sur ce problème de gestion du temps en proposant en 2023 des textes plus courts. Nous avons constaté lors de la correction de l'épreuve 2023 que les copies non-terminées pour cause (probable) de manque de temps étaient moins nombreuses que lors de la session précédente. Un **entraînement régulier** à l'épreuve CLÉ permettra aux candidat(e)s de se familiariser avec la charge de travail liée à la gestion du temps. La session 2024 confirme cette impression.

- **Le panachage aires anglophones étatsunienne/britannique/Commonwealth** est confirmé. Ce qui n'était jusqu'à la publication du sujet 2022 qu'une possibilité est maintenant devenu une réalité.

8. Thème et axes : nouveautés 2026

Le présent rédacteur avait participé en 2017 aux travaux de réflexion initiés par le directoire du concours et visant à inclure la mention des axes et des thèmes à l'épreuve CLÉ. Le sujet CLÉ 2017 proposé par le présent auteur fut ainsi le premier à réellement sanctionner la mention d'un axe/thème. Parmi les raisons qui avaient poussé les responsables du concours à inclure les axes/thèmes, certaines étaient d'ordre professionnalisant (inclure une dimension didactique distinguant le CAPES de l'agrégation), d'autres plus clairement méthodologiques (aider à la phase de problématisation en offrant des pistes de réflexion). C'est cet aspect méthodologique sur lequel nous insistons dans le présent ouvrage. **Nous insistons sur le fait que la nouvelle épreuve**

CLÉ mentionne explicitement un axe/un thème à suivre : il ne sera pas possible de déroger à cette injonction en proposant de suivre un autre axe/thème par exemple.

Cette année, deux nouvelles notions (deux des quatre axes issus des programmes de lycée) sont mis à l'honneur, le reste étant reconduit de la session 2025 à l'identique. Le directoire du jury a retenu 4 axes et un thème qui devront servir de ligne directrice au commentaire. Avant de traiter cette question que les préparateurs à l'université désignent généralement par le terme de « **notion** » – suivant en cela fort logiquement la terminologie des épreuves d'admission –, précisons que cette **référence aux axes ou au thème** est **absolument obligatoire**. Une copie qui ne la mentionnerait pas pourrait se voir, sinon disqualifiée, à tout le moins lourdement sanctionnée.

Les candidats sont appelés à s'appuyer sur un thème issu des programmes de collège ou sur l'un des quatre axes issus des programmes de lycée pour **guider leur commentaire en littérature et/ou en civilisation** : une fois de plus, il n'y a pas de thème ou axes réservés à la littérature ou à la civilisation. Les thèmes et axes retenus pour l'épreuve de composition 2024 sont les suivants :

Thème des programmes de collège :

- Rencontres avec d'autres cultures

Axes d'étude des programmes de lycée :

- Créer et recréer
- Imaginaires effrayants
- Vivre entre générations (reconduit en 2026)
- Informer et s'informer (reconduit en 2026)

9. Quelques pistes de réflexion (non exhaustives)

Dans le but d'ouvrir la réflexion sur l'épreuve, nous proposons des exemples de sujets de dossier pouvant faire l'objet de traitement en fonction des axes/du thème retenu(s) pour la session 2026. Insistons sur le fait que ces pistes n'ont pour unique but que de mettre en lumière l'aspect pluridisciplinaire de l'épreuve de composition, qu'elles ne sont en rien restrictives et qu'elles ne

doivent en conséquence pas être comprises pour seules grilles de lecture des futures épreuves. Ainsi, pour la session 2026, les candidats pourraient être amenés à réfléchir autour de thématiques telles que :

Thème des programmes de collège

1. Rencontres avec d'autres cultures

- **En civilisation** : *a priori*, toutes les questions liées à l'impérialisme et à la colonisation (récits de conquête, politique « indienne » aux États-Unis) vues de part et d'autre (le colonisateur et le colonisé), mais aussi, dans une acception plus restreinte des termes « autres cultures », des dossiers traitant de questions sociales pourraient être envisagés (incompréhension entre les classes sociales en Grande-Bretagne, diabolisation des pauvres au XIX^e siècle... ou sous Margaret Thatcher ; traitement des minorités sexuelles ou ethniques aux États-Unis, en Australie ou en Grande-Bretagne, politique irlandaise de l'Angleterre).
- **En littérature** : le post-colonialisme (John Maxwell Coetzee, *Waiting for the Barbarians*, 1980) ou la littérature coloniale (Rudyard Kipling).

Axes d'étude des programmes de lycée

2. Créer et recréer

En civilisation : l'architecture et la préservation du patrimoine (English Heritage), la passion pour l'histoire, notamment celle du XIX^e siècle (GB), les nationalismes (white power), les irrédentismes, mais aussi des sujets moins anxiogènes comme l'histoire du progrès scientifique (par exemple, la vision de l'histoire Whig en Grande-Bretagne).

En littérature : la métafiction, l'autofiction, les « néo- ».

3. Imaginaires effrayants

En civilisation : les dystopies modernes (surveillance, généralisation de l'IA), mais aussi dans une vision plus historique la mécanisation, la volonté de remplacer l'homme par la machine, la résistance et la colère ouvrières (par la force [Luddites] ou la réforme [syndicalisme, etc.]), les mouvements anti-démocratiques, les peurs dont se nourrissent les populismes, etc.

En littérature : le gothique (Edgar Allan Poe, Marie Corelli, Jane Austen, *Northanger Abbey*, ainsi que l'incontournable Ann Radcliffe), la littérature de genre, la littérature pour enfants (Lewis Carroll, Roald Dahl, Maurice Sendak).

4. Vivre entre générations

En civilisation : le New Labour et son rapport au parti travailliste « traditionnel » ; les hommes politiques nés après la Seconde Guerre mondiale, JFK, l'utilisation des médias dans la communication politique (la radio, puis la télévision, puis les réseaux sociaux : comparer Stanley Baldwin à Harold Wilson puis à Rishi Sunak) ; le traitement des personnes âgées ou *a contrario* celui des jeunes (ex : mass culture, mass consumption à partir des années 1960 lorsque les boomers arrivent sur le marché du travail).

En littérature : un incontournable : J.D. Salinger (*The Catcher in the Rye*), mais aussi les mouvements générationnels (Lost Generation aux USA dans les années 1920 ; Angry Young Men dans les années 1950 en Grande-Bretagne, Beat Generation aux USA).

5. Informer et s'informer

En civilisation : Très probablement les fake news, les manipulations de l'information, les théories du complot, mais aussi le développement de la presse au 19^e siècle (Fleet Street), le journalisme d'investigation (muckrakers aux USA entre la fin du XIX^e et la fin de la Première Guerre mondiale), le « climatoscepticisme », le concept de révisionnisme, le négationnisme (Holocaust-denial).

En littérature : Tom Wolfe (*The Bonfire of Vanities*) et le New Journalism, Truman Capote (*In Cold Blood*) et le true-crime novel, Naomi Klein (*Doppelgänger*) et la manipulation de l'information sur internet, Sam Byers (*Perfidious Albion*), Jonathan Coe (*Middle England*) ou Ian McEwan (*The Cockroach*) sur les relations entre les médias et la politique dans le cadre du Brexit.

B. Outils méthodologiques

1. Quelques généralités

Seul(e)s les candidat(e)s les moins bien préparé(e)s proposent – le cas se présente systématiquement chaque année – un « plan » binaire « **compare** » puis « **contrast** » se bornant à opposer les documents – cherchant dans un premier temps les points communs avant de passer dans un second temps aux différences présentes dans le dossier. Cette vision de l'épreuve se révèle trop souvent stérile, limitée à une simple confrontation des documents sans ligne directrice. Un autre écueil propre à un réel manque de préparation consiste à

juxtaposer les commentaires des trois documents, où la première partie sera consacrée au document A, la deuxième au document B, etc. Ces deux types de productions sont lourdement sanctionnés.

Un autre écueil trop souvent rencontré tient à la **dissertation** : les candidat(e)s conçoivent alors les documents comme une simple base de discussion sur un thème transversal, commun aux différents documents du dossier, sans référence à ces derniers. Dans le pire des cas, les jurys se retrouvent parfois confrontés à des « commentaires » faisant état de leur propre expérience (où un(e) candidat(e) racontera ses propres voyages pour montrer à quel point tel ou tel document s'inscrit dans la réalité) : dans ce type d'exemples, le jury conclura souvent à un **hors sujet**. À titre d'exemple, le **sujet 2023** se prêtait assez aisément à ce type de dérive, où certaines copies faisaient état de l'expérience personnelle du déplacement pour tenter d'entrer dans la psychologie des personnages fictionnels.

Rappelons ainsi que l'intérêt de l'épreuve, dans une **optique tant universitaire que professionnalisante**, est de dégager des thèmes communs et de pousser les candidat(e)s à dépasser les évidences d'une lecture au premier degré des documents. L'épreuve est conçue, dans sa dimension disciplinaire académique, comme un exercice de décryptage. Les futur(e)s professeur(e)s seront appelé(e)s à guider leurs élèves au-delà des évidences :

- un texte de civilisation – un discours politique par exemple – ne devra pas être pris au premier degré. Les candidat(e)s seront appelé(e)s à mettre en question le point de vue de l'auteur(e), à contester et à comprendre les multiples points de vue, éventuellement contraires, présents dans les autres documents ;
- un extrait littéraire dépassera la simple « autopsie » textuelle et ne se contentera pas d'une lecture de surface et de son corollaire stylistique formel délaissant le fond. La maîtrise du lexique technique de l'analyse n'apporte rien en soi : savoir qu'un narrateur est homodiegétique n'a d'intérêt que si de telles remarques font progresser le commentaire de fond ;
- il faut parfois oser **critiquer les documents, prendre du recul et mettre en question les représentations du dossier** : ce n'est pas parce qu'un argument est énoncé dans un document qu'il représente la vérité (il n'est sans doute qu'une version biaisée de la réalité, autrement dit une représentation de la vérité) ;

- il est par conséquent souvent recommandé aux candidat(e)s de réfléchir aux documents en termes de **symbolisme** et de **représentations**. Le jury constate trop souvent des généralisations simplificatrices à partir d'un avis particulier exprimé dans un document. Il est souvent opportun de se demander qui tel ou tel narrateur représente (en termes de classes sociales par exemple), tout en se gardant d'associer à celui-ci une valeur universelle (ce n'est parce qu'un personnage britannique est royaliste que tous les Britanniques le sont). Les **simplifications de type journalistique** (raccourcis rapides et conclusions simplistes à partir d'un point de vue particulier) ne devraient pas être acceptables dans un exercice universitaire.

2. Pièges à éviter, civilisation et littérature

En dehors, à l'évidence, des hors sujet grossiers ou des contresens malheureux – confondre Mexican War et Civil War, Déclaration d'Indépendance et Constitution, esclavage et apartheid, etc. –, le commentaire en civilisation pose souvent un certain nombre de problèmes d'ordre méthodologique face auxquels trop de candidat(e)s se sentent démunis(e)s. Le doute principal semblant assaillir celles et ceux appelé(e)s à composer en civilisation tient à l'aspect « historique » de la discipline. Deux écueils se présentent alors : l'absence de **prise en compte du contexte historique** ou son opposée dialectique, la **sur-prise en considération des développements historiques** parallèles aux documents. Dans un cas, les candidat(e)s proposeront un commentaire pseudo-littéraire, basé sur la forme uniquement, dans l'autre les documents seront traités de loin, le commentaire tenant alors plus de la dissertation sur le thème central du dossier que du commentaire à proprement parler.

Considérer que le **commentaire littéraire** n'est qu'un exercice purement formel montre une méconnaissance profonde de ce noble champ de recherche ; penser que la **civilisation** se résume à l'histoire est tout aussi insultant pour les universitaires spécialistes de cette discipline. Il est **hors de question de séparer forme et fond**, que ce soit en civilisation ou en littérature, l'une devant servir à éclairer l'autre.

Les candidat(e)s seront bien avisé(e)s de ne surtout pas proposer un plan traitant en première partie de stylistique/de modalité/de figures de style, pour ensuite ouvrir une discussion sur, par exemple, les intentions des auteur(e)s.

En civilisation, la non-prise en compte du contexte mènera fréquemment les candidat(e)s à manquer le thème, et donc le but même, du dossier ; les copies tombent alors souvent dans la description, voire dans le récit, puisque la raison pour laquelle les documents ont été assemblés au sein d'un même dossier n'est pas bien saisie. À l'inverse, une sur-prise en compte du contexte mène parfois à une dissertation où le dossier n'est plus qu'un prétexte à de l'histoire événementielle sans grand lien avec les documents. On perd alors ce qui fait la raison d'être de l'épreuve : **le point de vue des auteur(e)s sur le point de civilisation présent au centre du dossier**. C'est bien en cela que consiste l'exercice du commentaire en langue étrangère, et cela s'applique bien entendu au commentaire littéraire.

Rappelons ici les dérives observées plus haut sur le premier document du sujet 2024, où le lieu de la convention (Seneca Falls) fut parfois compris comme étant le nom de l'autrice, et où les références aux textes incontournables (en l'occurrence, Déclaration d'Indépendance de 1876) de l'histoire états-unienne étaient ignorées.

En littérature, les candidat(e)s sont en général moins effrayé(e)s par la dimension de contextualisation historique (dates, événements), ce qui n'empêche pas cependant certaines **dérives « civilisationnelles »** qui tendent à nier la dimension fictionnelle ou artistique de certains dossiers : on traitera par exemple un dossier en littérature postcoloniale sous un angle marxiste ou à l'aune exclusive de certains mouvements de libération nationale. Une autre dérive propre à l'**application d'une méthodologie civilisationnelle à la littérature** consiste – le cas est plus rare – à inscrire le dossier dans un courant spécifique, ce qui peut potentiellement mener à de longs développements sur le genre littéraire : on perd alors, une fois de plus, contact avec les documents eux-mêmes, cette fois-ci en privilégiant le fond au détriment de la forme.

Ainsi, les candidat(e)s ne devront pas se sentir bridé(e)s par un manque de connaissances historiques pour aborder la **dimension civilisationnelle** d'un commentaire. S'il est toujours bienvenu de connaître les grandes dates et les grands événements de l'histoire des États-Unis, de la Grande-Bretagne et du Commonwealth, il est toujours tout à fait possible de proposer des interprétations pertinentes sur des périodes insuffisamment maîtrisées par les candidat(e)s. Il faut pour cela bien saisir ce qui se trouve au cœur du dossier – ce qui n'empêchera pas des points de vue divergents sur le thème commun : c'est ce point qui constituera l'architecture de la **problématique**.

L'autre écueil majeur du commentaire littéraire consiste à **confondre auteur/narrateur ou personnage**, et à attribuer une dimension réelle – pas seulement réaliste – à une œuvre de fiction. En découle parfois une **analyse** « **psychologisante** » où il sera prêté au personnage des traits et des réactions vraisemblables qui oublient le propos même de l'auteur.

L'exemple du sujet CLÉ 2023 est à ce titre édifiant, de nombreuses copies ayant choisi de s'intéresser au ressenti supposé des personnages des documents A, B, ou C. Trop de candidat(e)s, plutôt que d'interpréter les textes, s'interrogeaient sur les sentiments que tel ou tel protagoniste semblaient manifester. Tel personnage devrait logiquement être triste, heureux, etc. : par facilité ou par manque d'expérience, de telles copies choisissent d'ignorer le commentaire de texte ou d'image et d'opter pour une interprétation personnelle déconnectée de la réalité des documents. On tombe alors dans le ressenti personnel purement subjectif en lieu et place d'une analyse basée sur une méthodologie universitaire.

De même, il est toujours intéressant de proposer un **éclairage sur le contexte culturel** du dossier – ce qui, dans le présent ouvrage, apparaîtra en ouverture de chaque corrigé – ; les longs développements sur des thèmes parallèles aux documents, c'est-à-dire détachés de l'analyse desdits documents, seront en revanche généralement considérés comme **hors sujet**. Précisons d'emblée que ce sont les passages « incriminés » qui seront considérés hors sujet, pas l'ensemble de la copie ; les candidat(e)s se verront pour autant sanctionné(e)s sur la note finale de l'exercice.

Pour résumer, s'il est primordial de saisir le thème central du dossier, c'est bien le point de vue mis en avant dans chaque document sur ce grand sujet commun qu'il conviendra d'explicitier. Une « dissertation » s'appuyant vaguement sur les documents sera sanctionnée de manière sévère.